

TARIF DES PRESTATIONS

Hors gestion et négociation immobilière

Mis à jour le 1^{er} janvier 2024

DROIT DE LA FAMILLE

Testament olographe	50 € HT par testament (sauf complexité particulière) <u>ou</u> les frais du FCDDV (actuellement 12,19 €)
Aménagement ou changement de régime matrimonial	420 € HT

REGLEMENT DES SUCCESSIONS

Ce que comprend le tarif des notaires, national et obligatoire

(aux chiffres indiqués, il convient d'ajouter la TVA, les formalités, débours et taxes)

- **L'acte de notoriété : 56,60 € HT**

Il s'agit d'un acte qui reprend l'état civil complet des différents héritiers et précise les droits de chacun sur la succession. Parfois appelé « dévolution successorale » ou « attestation dévolutive ».

- **La déclaration de succession : 0,426 % HT de l'actif brut au-delà de 30.000 €**

C'est une déclaration fiscale qui doit (sauf exceptions) être établie dans les **6 mois du décès**. Cette déclaration, établie par l'étude, reprend l'ensemble des biens et valeurs taxables afin de chiffrer le montant des droits de succession à payer, le cas échéant.

- **L'attestation de propriété immobilière : 0,532 % HT de la valeur des biens au-delà de 30.000 €**

Il s'agit d'un acte qui permet la mise à jour du fichier immobilier et des données cadastrales en constatant le transfert de propriété au profit de ses héritiers, des immeubles détenus par la personne décédée.

- **L'inventaire successoral : 75,46 € HT**

Établi par le notaire avec l'assistance d'un commissaire de justice, il permet aux héritiers de déclarer à l'administration fiscale, la valeur réelle des meubles car, à défaut, la loi évalue les meubles à 5 % du patrimoine (soit 5.000 € par tranche de 100.000 €).

- **Le partage de la succession : 0,998 % HT de l'actif brut au-delà de 60.000 €**

Il s'agit d'un acte authentique qui reprend l'état civil complet des différents héritiers et précise les droits de chacun sur la succession. En signant cet acte, vous affirmerez ne pas connaître d'autres héritiers que ceux qui y seront indiqués.

Ce que ne comprend pas le tarif des notaires, qui fait l'objet d'honoraires libres

(coût des services complémentaires rendus par l'office notarial)

Procuration sous seing privé	25 € HT l'unité
Convention de quasi-usufruit	0,5 % HT avec 300 € HT comme minimum <u>base</u> : le montant de la dette de restitution
Décompte de répartition	0,4 % HT avec 300 € HT minimum <u>base</u> : le cumul des crédits du compte de l'étude
Requête au juge des contentieux de la protection (anc. juge des tutelles)	40 € HT
Constitution d'un dossier pour un généalogiste ou un avocat	50 € HT
Mise à jour des statuts de société à l'occasion du règlement de la succession	300 € HT
Déclaration d'acceptation à concurrence de l'actif net	250 € HT
Paiement de facture(s)	10 € HT / facture au-delà de la 5 ^{ème}
Attestation pour la carte grise du véhicule	40 € HT / véhicule
Consultation du fichier FICOBA (comptes bancaires) ou FICOVIE (assurances-vie)	50 € HT / fichier consulté
Résiliation d'abonnements divers, assurance, etc	20 € HT / résiliation
Rédaction du mandat de clôture, de partage ou de mise à disposition des comptes bancaires	50 € HT / banque
Ensemble des démarches permettant le déblocage des assurances-vie sur le compte de l'étude	300 € HT / Compagnie

Encaissement des loyers et fermages au-delà des 6 premiers mois	6 % HT des montants encaissés
Lorsque seul l'acte de notoriété a été établi par l'étude (sans déclaration de succession) : Démarches auprès des banques et caisses de retraite	60 HT / organisme consulté
Consultation particulière, conseils, arbitrage, paiement du passif, rendez-vous supplémentaires	75€ HT 1/2 heure
Déplacement à domicile	Nous consulter

Coût des prestations d'accompagnement au bon déroulement de la succession

Étude des droits du conjoint survivant : simulation de l'incidence civile et fiscale des différentes options	250 € HT
Analyse juridique spécifique : calcul des reprises et récompenses, calcul de la quotité disponible en présence de libéralités antérieures	200 à 700 € HT selon le temps passé

ACTES NON TARIFES (article L. 444-1 du Code de commerce)

Acte de dépôt de pièces	100 € HT
Bail Commercial / Professionnel	1 mois de loyer avec minimum de 1.500 € HT
Cession de fonds de commerce	1 % du prix avec minimum de 2.000 € HT
Compromis et Promesse de vente (entre particuliers)	140 € HT (honoraires seulement) Sauf si la vente est négociée par l'office
Compromis et Promesse de vente (actes complexes ou entre professionnels)	350 € HT (honoraires seulement) Sauf complexité particulière

Légalisation de signature	25 € HT / document légalisé
Procuration sous seing privé	25 € HT l'unité
Statuts de société civile	485 € HT (honoraires de rédaction) Soit 960 € TTC tout compris (honoraires de rédaction, formalités, greffe, journal d'annonces légales)
Statuts de société commerciale	1 800,00 € tout compris (honoraires de rédaction, formalités, greffe, journal d'annonces légales)
Préparation du texte des résolutions devant être soumises au vote de l'assemblée générale (SCI, etc)	80 € HT
Ordre irrévocable de virement Convention de remise anticipée des clés	75 € HT 25 € HT
Consultation juridique Diligence particulière	160 € HT par heure
Mise en place de data room	Nous consulter
Audit immobilier	140 € HT par heure